VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-02

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

PREF 78

N° de l'ordre du jour :

2012-04-02 : Participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux projets de développement d'offre bus des lignes « Phébus HEC » et « Phébus de Nuit 3 ».

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211 18II ;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de- France ;

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu la délibération n°2006/1161 du 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

Vu la délibération n°2010-12-13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010 approuvant la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-0121 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 9 février 2011, relative à l'approbation de la convention partenariale tripartite pour le réseau Versailles Grand Parc – le Chesnay ;

Vu la délibération n° 2011/0463 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 1 er juin 2011, relative à la délégation de compétence à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et à la commune de Ulis en matière des services réguliers routiers de transport de voyageurs ;

Vu la délibération n°2011-06-22 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 juin 2011 approuvant la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs sur le secteur du Plateau de Saclay ;

Les élus de Versailles Grand Parc souhaitent renforcer le réseau de transport collectif routier desservant les communes de Jouy-en-Josas et de Versailles via la mise en œuvre des projets de développement d'offre suivants :

- Le projet de ligne « Phébus HEC » issu de la restructuration et du renfort des lignes N et Z du réseau Phébus (code STIF 56-356-16 et 56-356-14).

Ce projet a pour objectif d'améliorer la desserte du quartier du parc de Diane et du campus HEC avec la mise en place d'une offre bus cadencée (10 mn en heures de pointe, 30 minutes en heures creuses) et plus rapide à destination de la gare de Jouy-en-Josas.

- Le projet de création de la ligne « Phébus Nuit 3 » assurant aux habitants et actifs du quartier de Satory une liaison bus en soirée vers les gares de Versailles Chantiers et Versailles rive Gauche.
  Ce projet de nouvelle ligne « Versailles chantiers – Satory » avec 12 courses entre 21h00 et 1h00 du matin a pour objectif de désenclaver le quartier de Satory, qui actuellement n'est plus desservi par le réseau de transport après 21h00.

Le montant des charges totales annuelles de ces deux projets de développement de l'offre de transport a été évalué à 488 K€ HT, base 2008.

Les recettes de trafic collectées et reconstituées ont été estimées à 93 K€ HT.

Le coût d'acquisition et d'amortissement des véhicules supplémentaires a été estimé à 32 K€ HT.

Conformément aux règles de financement définies dans la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Versailles Grand Parc s'engage à financer 50 % des charges totales déduites des recettes de trafic collectées, des recettes de trafic reconstituées et des subventions liées à l'acquisition des véhicules.

Au total, Versailles Grand Parc s'engage à financer un montant maximal *de 165,5 K€ HT, base 2008.*

Les éléments permettant l'instruction de ces projets par le STIF ont été transmis au STIF dans les délais impartis. Les élus de Versailles Grand Parc souhaitent que ces projets soient mis en œuvre en 2012 et attendent la validation et l'engagement financier du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

La mise en œuvre de ces projets fera l'objet d'un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 du bassin de Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve la participation financière de Versailles Grand Parc aux projets de développement d'offre Ligne HEC et Ligne de Nuit Phébus 3 pour un montant maximal de 165,5 K€ HT, base 2008.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services